



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

I - Contexte général : situation économique et sociale

1. Situation globale

- L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19
- Zone euro
- En France

2. Situation de la collectivité

II - Le projet de loi de finances 2020

1. Principales dispositions relatives aux collectivités locales

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

1. Les recettes de fonctionnement

- La fiscalité
- Les concours financiers versés par l'Etat
- Les autres recettes

2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les subventions
- Les charges financières
- Les autres dépenses de fonctionnement
- Synthèse du fonctionnement

3. Section d'investissement

- Les recettes d'investissement
- Les dépenses d'investissement
- La dette

IV - Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire

1. L'épargne brute au stade du DOB

2. La capacité de désendettement au stade du DOB

V - Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes

VI - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes

I – Contexte général : Situation économique et sociale

(Source : Note de conjoncture INSEE – décembre 2020)

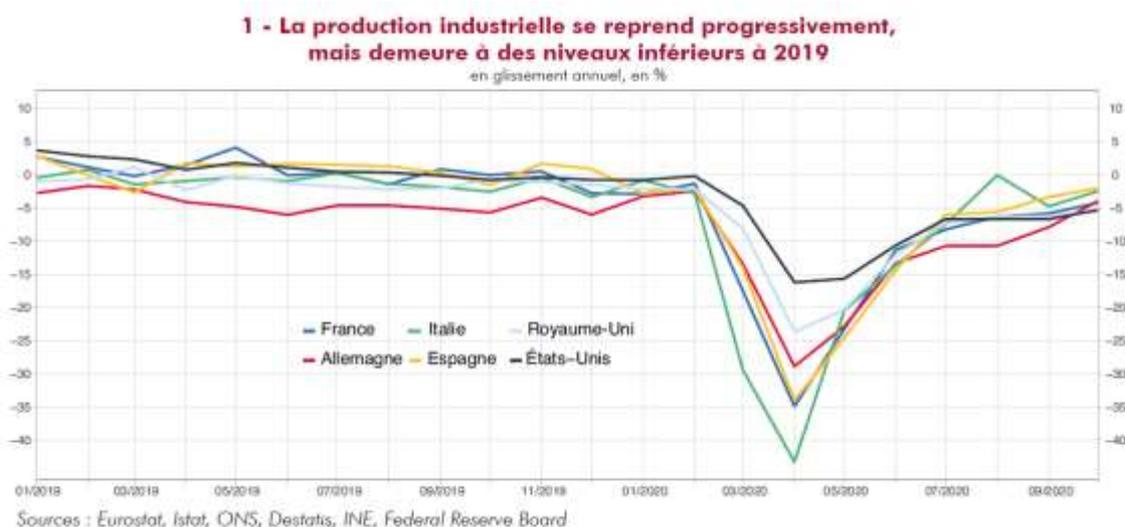
1. Situation globale

○ L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de l'épidémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Les mesures de restrictions prises face à la deuxième vague épidémique de l'automne a altéré la reprise de l'activité économique au quatrième trimestre. Néanmoins, l'allègement des contraintes sanitaires dans certains pays européens depuis fin novembre laisse entrevoir une reprise de la fréquentation des commerces et transports fin d'année, mais la situation sanitaire reste très incertaine à court terme.

Avant le renforcement des restrictions liées à la deuxième vague épidémique, les économies occidentales demeuraient encore affectées par les restrictions mises en place au printemps. Ces dernières restrictions, malgré un allègement en décembre, continuent d'amoindrir l'activité dans les principaux pays.



Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la Covid-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

○ Zone euro

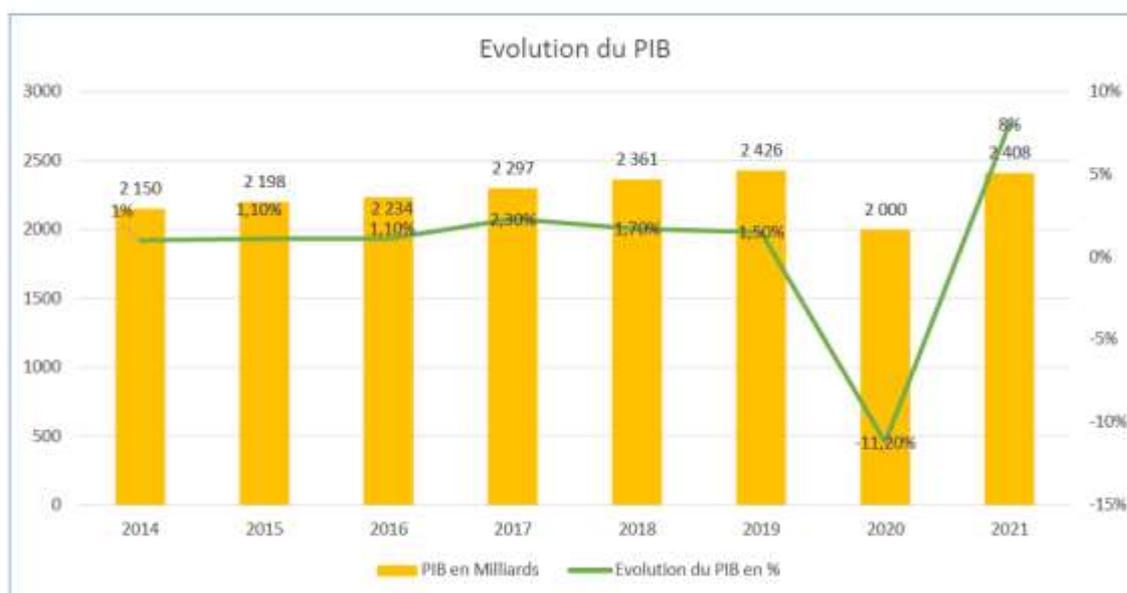
Le soutien massif des institutions européennes devrait atténuer les effets de la deuxième vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

En effet, les Etats membres de l'union européenne se sont mis d'accord au cours de l'été 2020 sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions, en plus du programme (SURE) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

○ En France

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Elle a eu tendance à chuter plus lourdement que dans d'autres pays, mais pour rebondir vivement ensuite. Néanmoins, la situation sanitaire comme la conjoncture économique demeurent très évolutives.

En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à plus de - 11



Les politiques publiques ont dû en 2020 parer au plus pressé, il s'est agi de prendre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines et maintenir à flot les ménages et les entreprises.

En 2021, des remèdes plus pérennes et en particulier la vaccination vont permettre de juguler l'épidémie et lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale.

La reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi-2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par des mesures d'endiguement, activités qui représentent tout de même environ 10 % du PIB français.

L'inflation serait moins forte qu'envisagée + 0,5 % en 2020 selon les dernières prévisions gouvernementales et de + 0,7 % en 2021.

Emploi et chômage

En raison de la crise sanitaire et du premier confinement de la population, l'emploi salarié a chuté de près de 700 000 en France au premier semestre 2020. Il a rebondi au troisième trimestre + 400 000 mais en ne compensant qu'en partie les pertes du début d'année. Au quatrième trimestre, l'aggravation de la situation sanitaire et les mesures prises pour y faire face, notamment le deuxième confinement à compter du 30 octobre, s'est traduit par un nouveau recul de l'emploi salarié.

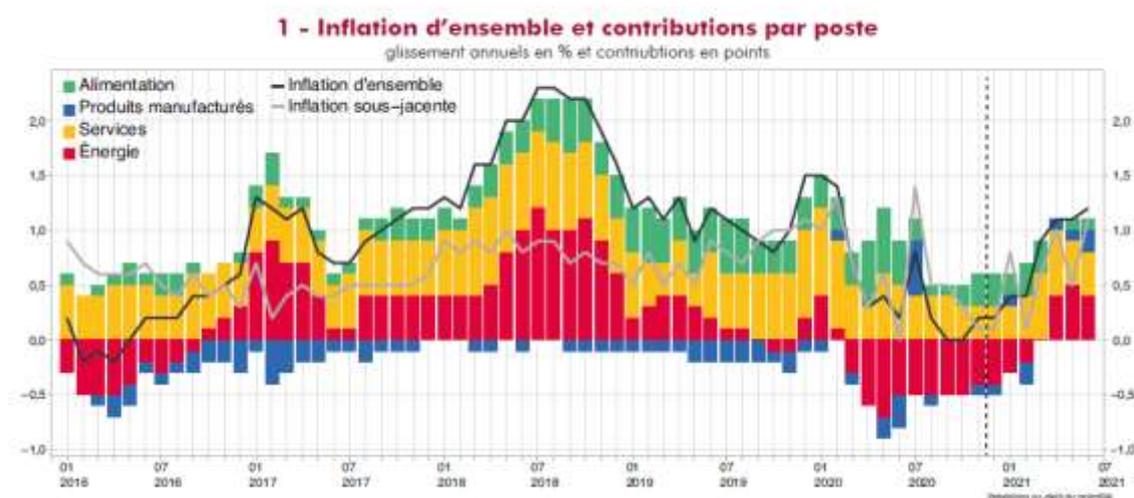


Champ : France (hors Mayotte), population des ménages, personnes de 15 ans ou plus

Source : Insee, enquête Emploi

L'inflation s'est maintenue à un niveau faible depuis la deuxième vague épidémique

L'inflation d'ensemble a fortement diminué depuis le début de la crise sanitaire, passant de +1,4 % en février à +0,2 % en novembre.



Source : Insee

2 - Situation de la collectivité

La collectivité a fait face aux conséquences financières liées à la crise sanitaire, achat des équipements de protection, mise en place du télétravail et de visioconférences. Elle a soutenu et continue de soutenir les commerces dont elle est le bailleur par l'exonération des loyers durant la fermeture administrative.

Malgré ces efforts, la Ville a amélioré les différents ratios ce qui lui permet aujourd'hui de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer les investissements.

Le ratio de la dette par habitant en baisse régulière depuis 2016 poursuivra sa courbe malgré un recours à l'emprunt en 2021.

II - Le projet de loi de finances (PLF) 2021

La première partie de la mandature 2020-2026, et plus particulièrement le budget primitif 2021 interviennent dans un contexte économique mondial et national bouleversé par la crise sanitaire de la Covid-19.

Compte-tenu, notamment, d'un deuxième confinement, le 30 octobre 2020, des mesures à venir et plus généralement de la difficulté à juguler totalement l'épidémie à court terme, il est désormais fort probable que la reprise économique sera plus modérée que ce que prévoit le PLF 2021.

1. Principales mesures concernant les collectivités locales

L'année 2020 aura été marquée par quatre lois de finances rectificatives qui ont apporté des solutions d'urgence dans un contexte difficile. Le PLF 2021 prévoit diverses mesures portant sur la fiscalité locale et notamment une réforme de la fiscalité économique locale. Les dotations de l'Etat aux collectivités restent stables et l'Etat assumera la charge financière du plan de relance, mais les collectivités observent une réduction de leurs marges de manœuvre.

Stabilité globale des concours financiers de l'Etat

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations de soutien à l'investissement local évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020.

La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros. En outre, les communes d'outre-mer bénéficieront d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines de 17 millions d'euros.

Les dotations d'investissement seront également stabilisées. La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros et les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros.

Suppression de la taxe d'habitation

Le PLF 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 et l'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'Etat, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

A noter que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenus respectivement sous le nom de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) et taxe sur les locaux vacants (TLV).

Enfin, le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est suspendu uniquement pour l'année 2021, pour des raisons techniques de gestion. La TFPB remplace la TH comme imposition pivot pour la contribution foncière des entreprises (CFE) et la THRS.

Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

Baisse de la fiscalité économique locale

Le PLF acte une baisse de la fiscalité économique locale à hauteur de 10 milliards d'euros en 2021, dont 3,29 milliards pèseront sur le bloc local au titre de la CFE et de la TFPB des établissements industriels.

Pour rappel, ce volet du plan de relance repose sur trois mesures :

- réduction de la CVAE de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt, ce qui correspond à la suppression de la part régionale : – 7,25 Md€ ;
- réduction de moitié des impôts fonciers (CFE et TFPB) des établissements industriels pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements : – 1,75 Md€ de TFPB et - 1,54 Md€ de CFE ;
- abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée qui serait ramené de 3 % à 2 % afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

La base d'imposition à la CFE et à la TFPB de la plupart des établissements industriels est évaluée selon la méthode dite « comptable », fondée sur la valeur des immeubles inscrite au bilan : elle consiste à appliquer, au prix de revient des différents éléments des établissements industriels, des taux dits « d'intérêt » fixés depuis 1973 à 8 % pour les sols et terrains et à 12 %, diminué d'abattements, pour les constructions et installations. Déterminés à partir du coût de l'emprunt en 1970 et des taux d'amortissement, ces paramètres ne sont plus en adéquation avec la réalité économique. Le plan de relance propose de conserver la méthode actuelle en baissant de moitié la valeur locative.

La compensation du coût de la mesure pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre sera assurée par un prélèvement sur les recettes de l'État. Cette compensation sera égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB et de CFE.

Pour les communes, cette compensation sera intégrée dans les modalités de calcul du prélèvement ou du complément prévu par le mécanisme dit de « coefficient correcteur » afin de garantir le maintien à l'identique de la compensation à l'euro près de la perte de produit de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale.

Nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité

Pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, le PLF 2021 prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. A l'impôt local devrait se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux.

Exonération de CFE

L'exonération facultative de CFE prévue dans le PLFR 3 est reconduite dans le PLF 2021.

Renforcement de la péréquation horizontale

Pour encourager la péréquation horizontale, le PLF 2021 prévoit un renforcement du fonds de correction de la réforme de la taxe professionnelle, qui devrait s'élever à 220 millions d'euros, contre 180 millions en 2020.

Automatisation du FCTVA

Très attendue, l'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est inscrite dans le PLF 2021.

Répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Il est prévu une majoration de 180 M€ des dotations de péréquation des communes (90 M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR) et de 10 M€ les dotations de péréquation des départements. Le montant de péréquation versé aux communes d'Outre-mer est augmenté d'une dotation de péréquation répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Ce qui permet d'amorcer l'alignement des montants de la péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer, par rapport à la métropole. Il est également prévu des ajustements de calcul de la dotation d'intercommunalité.

Révision des valeurs locatives cadastrales et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

Le calendrier annoncé prévoit une révision au premier semestre de l'année 2023. Les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués. Sur la base des données collectées, le gouvernement présentera au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2024, un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. En 2025, les nouveaux secteurs et tarifs seront définis et serviront de base aux nouvelles valeurs locatives qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est également prévu une simplification de l'évaluation des locaux professionnels, en allégeant les travaux des commissions locales et en rendant biennale la mise à jour des coefficients de localisation.

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

La présentation ci-après concerne le budget principal Ville, une consolidation du budget principal et des budgets annexes étant présentée en fin d'exposé. De plus, l'exercice 2020 n'étant pas clôturé, les chiffres présentés pourront subir de légères modifications.

1 - Les recettes de fonctionnement

D'un montant global estimé à ce jour à 8 295 K€, elles se composent de la fiscalité, des dotations de l'Etat, du produit des services et du domaine, et de produits de gestion divers. Elles se répartissent comme suit :

Recettes	Réalisation					Prévision
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation charges	455 €	14 485 €	3 655 €	12 496 €	21 219 €	5 000 €
Produits des services	204 307 €	243 708 €	236 500 €	271 938 €	277 521 €	288 000 €
Impôts et taxes	5 476 266 €	5 544 003 €	5 882 102 €	6 019 934 €	6 116 125 €	5 924 964 €
Dotations et participations	2 101 324 €	2 120 810 €	2 187 102 €	2 174 235 €	2 054 571 €	1 927 607 €
Autres produits de gestion	911 242 €	112 085 €	98 570 €	97 970 €	151 327 €	132 218 €
Produits financiers	90 €	163 €	75 €	79 €	4 €	
Produits exceptionnels	152 433 €	251 645 €	761 305 €	200 799 €	584 525 €	500 €
Reprise sur provisions		240 078 €	241 592 €	116 490 €		
Recettes réelles	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 901 €	8 893 941 €	9 205 292 €	8 278 289 €
Recettes ordre	62 186 €	113 240 €	128 975 €	994 242 €	509 157 €	16 855 €
Total	8 908 303 €	8 640 217 €	9 539 876 €	9 888 183 €	9 714 449 €	8 295 144 €

A ce stade, les dotations de l'Etat ont été estimées en fonction des éléments connus et le produit de la fiscalité prend en compte la réforme de la taxe d'habitation comme énoncé plus haut.

La situation de sur ou de sous compensation est corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantit à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu. La valeur du coefficient correcteur est déterminée en prenant en compte l'année 2020 et l'année 2017 pour ce qui est des taux de TH. Pour calculer ce coefficient correcteur il convient de faire le rapport entre les recettes « avant » et « après » suivantes :

Recettes avant	Recettes après
Produit THRP communal (bases THRP X taux 2017)	TFB départementale transférée (base départementale 2020 X taux départemental 2020)
Allocations compensatrices TH communales 2020	Allocations compensatrices FB départementales 2020
Moyenne RS TH communale 2017-2018-2019	Moyenne RS FB départementale 2017-2018-2019
Produit TFB communal (base 2020 X taux 2020)	Produit TFB communal (base communale 2020 X taux communal 2020)

Ce coefficient s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la commune. Si ce coefficient est supérieur à 1 (commune sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties) la commune percevra un complément de recette. S'il est inférieur à 1 (commune surcompensée), le coefficient se traduira par une minoration.

Pour les communes dont la surcompensation spontanée sera inférieure à 10 000 €, le coefficient correcteur ne sera pas appliqué. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.

Pour la Ville, l'application du taux de 2017 sur les bases 2020 générera une perte de produit d'environ 74 000 €, notamment du fait de l'augmentation des taux en 2018.

○ La fiscalité (*Etat 2020 : 1288M*)

Taxe habitation	2016	2017	2018	2019	2020
Bases	9 477 378 €	9 527 728 €	9 548 424 €	9 819 406 €	10 044 228 €
Evolution bases	-5,10 %	0,53 %	0,22 %	2,76 %	2,24 %
Taux	12,21	12,21	13,06	13,06	13,06
Produit	1 157 188 €	1 163 336 €	1 247 023 €	1 282 414 €	1 311 776 €
Foncier bâti	2016	2017	2018	2019	2020
Bases	9 520 678 €	9 644 483 €	9 913 893 €	10 185 498 €	10 305 421 €
Evolution bases	0,64 %	1,28 %	2,72 %	2,67 %	1,16 %
Taux	29,08	29,08	31,12	31,12	31,12
Produit	2 768 613 €	2 804 616 €	3 085 204 €	3 170 441 €	3 204 485 €
Foncier non bâti	2016	2017	2018	2019	2020
Bases	98 092 €	97 702 €	102 257 €	112 425 €	109 478 €
Evolution bases	1,43 %	-0,40 %	4,45 %	9,04 %	-2,69 %
Taux	54,32	54,32	58,12	58,12	58,12
Produit	53 284 €	53 072 €	59 432 €	65 341 €	63 629 €
Total produit	3 979 085 €	4 021 023 €	4 391 659 €	4 518 196 €	4 579 890 €
	-1,02 %	1,04 %	8,44 %	2,78 %	1,36 %

Pour 2021, le produit prévisionnel de la fiscalité, taxe habitation sur les résidences principales « compensée », taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'habitation sur les logements vacants et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties s'élève à 4 513 970 € en prenant en compte un enrichissement des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties de 0,2 %.

○ L'attribution de compensation.

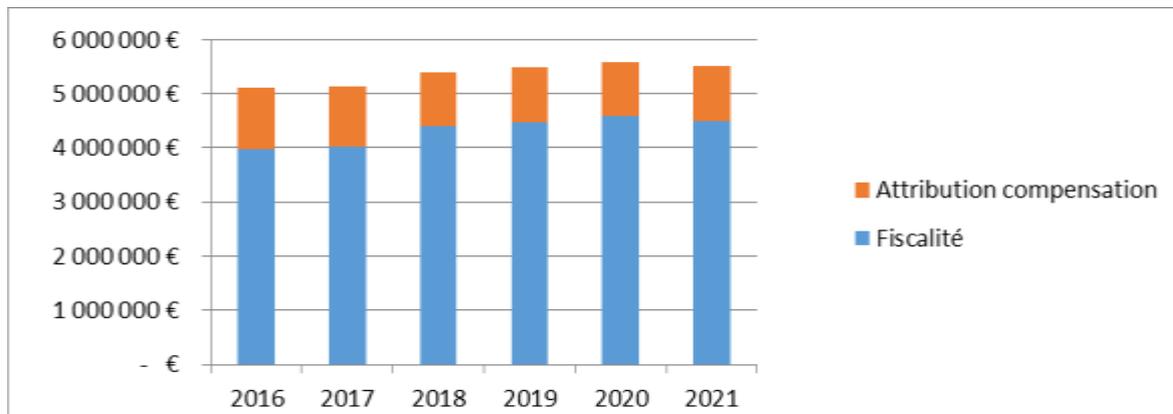
Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes évolue en fonction des compétences transférées. Pour 2021, aucune nouvelle compétence n'est à prendre en compte dans le calcul.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant	1 121 854 €	1 103 154 €	995 299 €	1 106 503 €	1 007 603 €	1 008 394 €

Le produit de la fiscalité directe et l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes représentera en 2021, 67 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les autres taxes.

La taxe additionnelle aux droits de mutations, la taxe sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes, les droits de place et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales représentent à ce stade une enveloppe de l'ordre de 402 600 €.

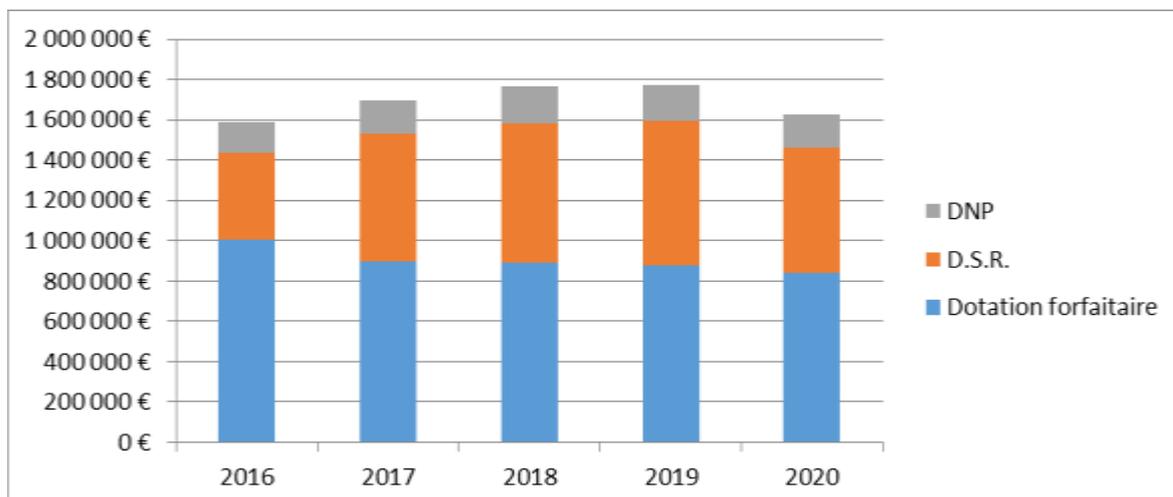


- Les concours financiers versés par l'Etat

Au niveau de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Ville a bénéficié depuis 2017 de la fraction cible, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions. En 2020, la ville n'a plus été éligible à la fraction cible néanmoins, elle a perçu 50 % de la fraction cible perçue en 2019 comme le prévoyait le PLF 2020.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	881 063 €	843 464 €	840 000 €
D.S.R.	432 437 €	634 055 €	688 997 €	711 882 €	617 824 €	540 000 €
DNP	151 923 €	163 440 €	181 000 €	182 521 €	164 297 €	160 000 €
Total	1 586 940 €	1 695 264 €	1 763 469 €	1 775 466 €	1 625 585 €	1 540 000 €



- Les autres recettes
 - Produits des services et du domaine comprenant :
 - le produit des régies : école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériels.
 - le produit des loyers
 - Les diverses taxes : sur la publicité extérieure, les droits de mutation à titre onéreux, sur les pylônes.

2 – Les dépenses de fonctionnement

A ce stade, d'un montant global de 8 082 K€ (dont 130 K€ de dépenses imprévues), les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses à caractère général	1 541 860 €	1 443 715 €	1 544 067 €	1 724 260 €	1 649 616 €	1 849 802 €
Charges de personnel	3 948 352 €	3 846 679 €	3 768 219 €	3 904 523 €	3 902 318 €	4 289 715 €
Atténuation de produits	9 414 €	6 740 €	15 106 €	3 080 €	4 789 €	19 000 €
Dépenses imprévues						129 784 €
Charges de gestion	917 039 €	1 175 463 €	785 706 €	906 778 €	944 006 €	1 030 133 €
Frais financiers	293 634 €	222 932 €	207 599 €	287 123 €	143 255 €	138 700 €
Charges exceptionnelles	10 192 €	7 360 €	5 087 €	537 137 €	72 484 €	63 720 €
Provisions	265 078 €	267 603 €	39 085 €	18 340 €	8 340 €	
Dépenses réelles	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 869 €	7 381 241 €	6 724 808 €	7 520 854 €
Opérations d'ordre	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	1 681 106 €	1 545 908 €	561 000 €
Dépenses totales	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 266 €	9 062 347 €	8 270 716 €	8 081 854 €

- Les charges à caractère général

Ces dépenses regroupent les achats divers, énergie, carburant, fournitures diverses, entretien de bâtiments, matériels, terrains... et divers contrats de maintenance représentent 23 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2021.

- Les charges de personnel

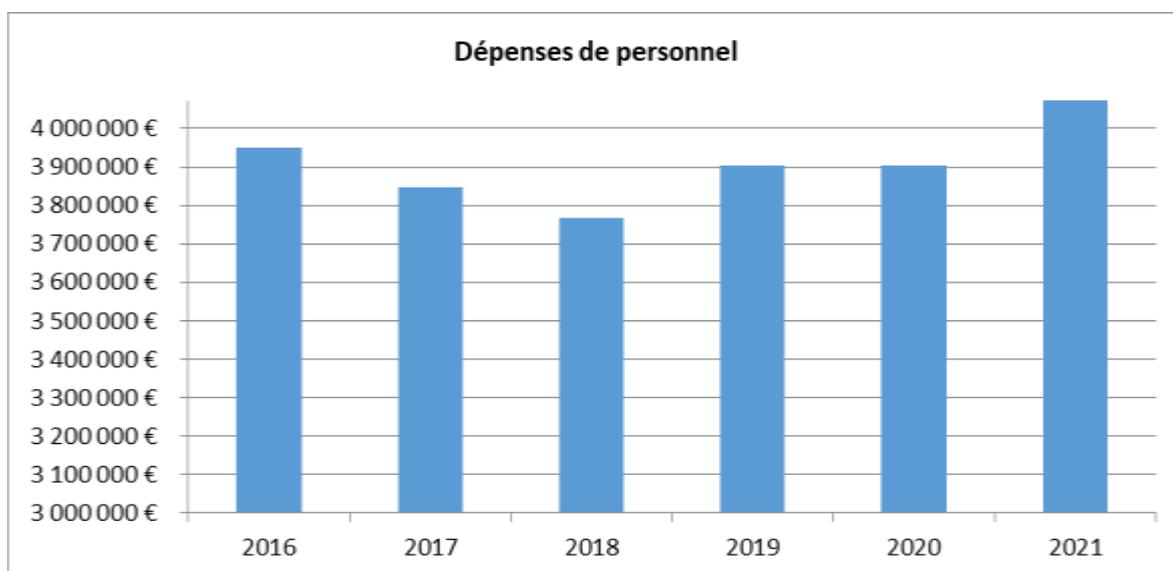
Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 53 % des dépenses totales de fonctionnement. Déduction faite de la participation de l'Etat pour les emplois aidés et la subvention versée dans le cadre du recrutement d'un chargé de mission « Petites villes de demain », le seuil se situe à 52 %. Ces dépenses prennent en compte le personnel lié aux activités des budgets annexes (Transports, Salle de spectacles EDEN et Assainissement) et donnent lieu à refacturation.

L'augmentation de ce poste correspond aux évolutions de carrières et aux recrutements suivants envisagés sur 2021 :

- Un poste supplémentaire au service urbanisme,
- Un poste de chargé de mission dans le cadre de l'action des « Petites villes de demain »
- Un poste d'apprenti à la salle de spectacle EDEN
- Le tuilage du poste de responsable des finances

	Source CA				au 26/01/2021	Prévisions
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de personnel	3 948 352 €	3 846 679 €	3 768 219 €	3 904 523 €	3 902 318 €	4 289 715 €
Dépenses totales *	7 506 369 €	7 814 458 €	7 719 266 €	7 381 241 €	8 270 716 €	8 081 854 €
	52,60%	49,23%	48,82%	52,90%	47,18%	53,08%

Y compris les dotations aux amortissements



o Les subventions

Le montant prévisionnel des subventions versées aux associations s'élève 279 300 €

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Associations	218 190 €	215 495 €	240 704 €	361 416 €	275 019 €	279 300 €
EPCC	90 000 €	90 000 €	90 000 €			
Total	308 190 €	305 495 €	330 704 €	361 416 €	275 019 €	279 300 €

A ce stade, le montant des subventions versées pour l'équilibre des budgets annexes, Transports et Salle de spectacle EDEN, s'élève à 310 623 €. Ces montants seront ajustés lors de la reprise des résultats 2020 des budgets annexes.

L'augmentation de la subvention versée au budget annexe salle de spectacle EDEN est essentiellement dûe à la fermeture de la salle liée à la crise sanitaire sur 2020. A ce stade, pour 2021 le budget prévisionnel est établi sans prendre en compte de fermeture prolongée.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Thermes	216 058 €	231 962 €				
Transports	25 739 €	17 930 €	27 065 €	28 402 €	53 542 €	61 890 €
Usines relais	28 858 €					
Bâtiment commercial			3 788 €	31 903 €		
Salle spectacles EDEN	38 310 €	49 859 €		103 856 €	195 577 €	248 733 €
Total	308 965 €	299 751 €	30 853 €	164 161 €	249 119 €	310 623 €

○ Les charges financières

L'effort de la ville de ne pas contracter d'emprunt depuis 2017 et la conjoncture des taux bas, permet une réduction significative de ce poste.

Sur 2021, le montant des frais financiers s'élève à 138 700 € incluant les pertes de change de l'emprunt en francs suisses pour 20 000 €.

Réalisé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Frais financiers	293 634 €	222 932 €	207 598 €	287 123 €	143 255 €	138 700 €

○ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent :

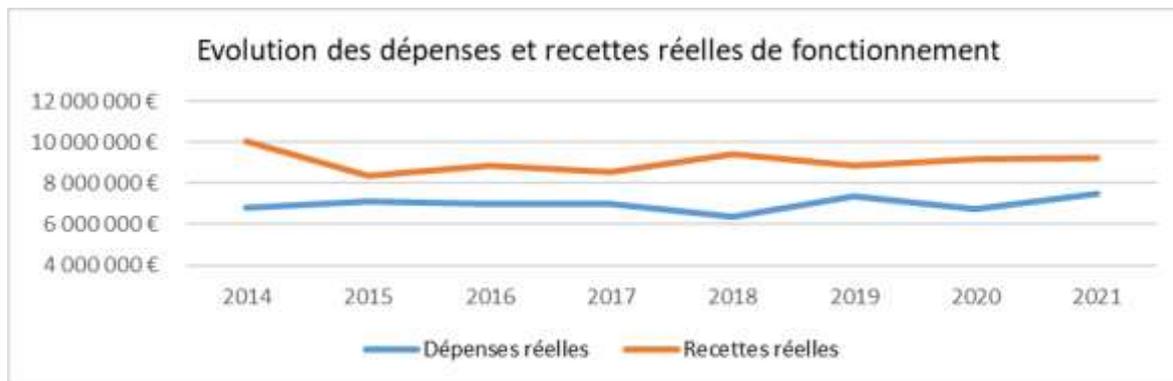
- les participations versées aux organismes de regroupement, divers syndicats pour un montant global de 12 800 € (y compris la contribution à SOLURIS),
- la participation versée au SDIS, pour 2021 à hauteur de 266 200 €,
- les indemnités versées aux Elus et la formation pour un montant total de 158 600 €,
- les dotations aux amortissements à hauteur de 561 000 €,
- les dépenses imprévues pour un montant de 129 784 € à ce stade.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contingent SDIS	150 000 €	390 077 €	280 000 €	241 230 €	267 742 €	266 200 €
Assemblée locale	135 593 €	129 426 €	129 049 €	128 047 €	137 863 €	158 600 €
Dotations aux amortissements	417 343 €	512 071 €	505 476 €	535 045 €	480 133 €	561 000 €

○ Synthèse du fonctionnement

Ce graphique montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement pour 2021. Il s'agit d'une estimation au stade du DOB.

Aux recettes 2021, il convient d'ajouter le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 1 M€ qu'il conviendra d'ajuster lors de la reprise au budget primitif 2021.



Pour 2021, la structure du fonctionnement se présente comme suit :

Recettes	8 295 144 €
Dépenses	<u>8 081 854 €</u>
Excédent dégagé	213 290 €
Reprise du résultat 2020	1 000 000 € (à ajuster à ce stade)

Soit un autofinancement de 1 213 290 €

3 - Section d'investissement

○ Les recettes d'investissement

Pour 2021, les recettes d'investissement sont, à ce stade, les suivantes :

▪ Taxe d'aménagement	30 000 €
▪ FCTVA	90 000 €
▪ Dotations aux amortissements	561 000 €
▪ Cessions d'immobilisations	25 000 €
• Vente terrains	
▪ Autofinancement	1 213 290 €
▪ Subventions équipement	1 914 834 €
▪ Intégration participation SDEER	60 000 €
▪ Emprunt	800 000 €

Soit un total de 4 694 124 €

○ Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont composées des éléments suivants :

- Remboursement du capital de la dette 958 500 €
- Amortissement des subventions 16 855 €
- Attribution compensation versée 13 530 €
- Dépenses imprévues 45 000 €
- Intégration participation du SDEER 60 000 €

- Les dépenses d'équipement d'un montant global estimé à ce stade à **3 600 239 €** seront financées par l'autofinancement à hauteur de 885 405 €, d'un emprunt de 800 000 € ainsi que par les subventions des différents partenaires (Etat, Région, Département, ...) pour un montant global de 1 914 834 €.

- Outre les programmes récurrents : réfection de voirie, travaux de bâtiments, acquisition de matériel et mobilier, le programme portera essentiellement sur la construction d'un préau sportif sur le site du Coi et au réaménagement du gymnase du Coi pour un montant global de 2 600 000 € subventionné à hauteur de 1 600 000 €, d'un complément pour l'aménagement de la rue du Palais et la voirie aux abords du nouveau cinéma,

○ La dette

La gestion active de la dette et le désendettement engagé depuis 2017, permettent à nouveau de recourir à l'emprunt sur l'exercice 2021 à hauteur de 800 000 €. Le montant de l'emprunt étant inférieur au montant du capital remboursé, qui s'élève à 958 500 €, le désendettement de la ville se poursuit à un rythme plus modéré.

▪ **Situation de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021**

L'encours total de la dette est réparti sur 3 budgets : budget principal Ville et budgets annexes : Transports, Assainissement.

La répartition est la suivante :

	CRD* au 01/01/2018	CRD* au 01/01/2019	CRD* au 01/01/2020	CRD* au 01/01/2021
Budget principal Ville	8 942 106 €	7 777 444 €	6 647 148 €	5 702 010 €
Bâtiment commercial	76 259 €€	39 059 €		
Transports	24 000 €	18 000 €	12 000 €	6 000 €
Assainissement	539 974 €	483 726 €	425 375 €	358 621 €
Total	9582 339 €	8 318 229 €	7 084 523 €	6 066 631 €

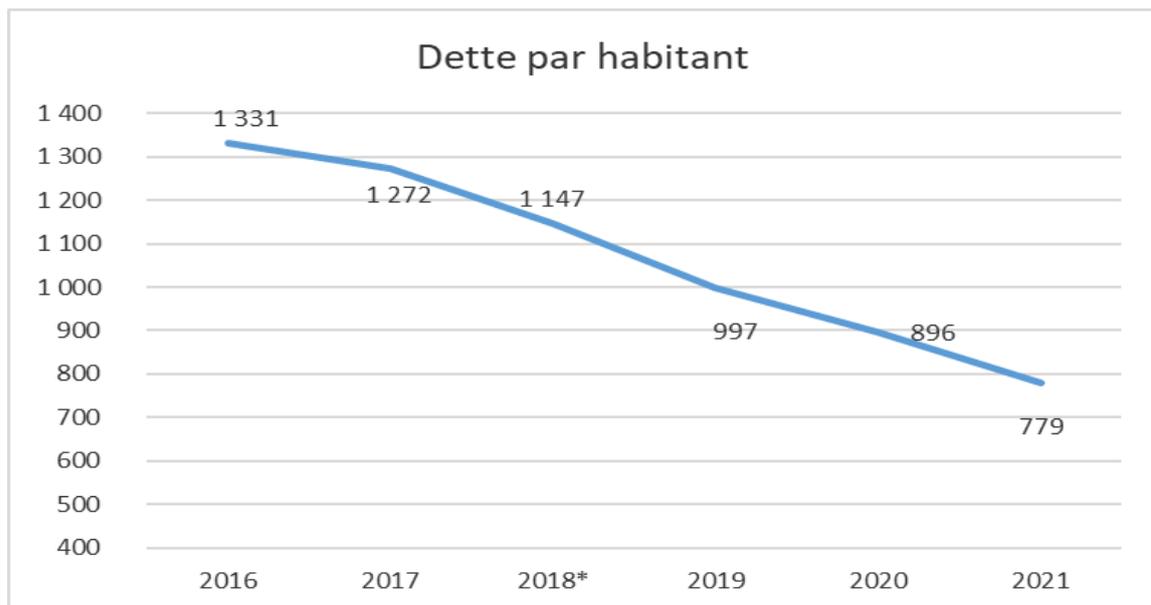
*Capital restant dû

A l'encours de la dette bancaire, il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements pour le budget principal d'un montant de 5 830,26 €.

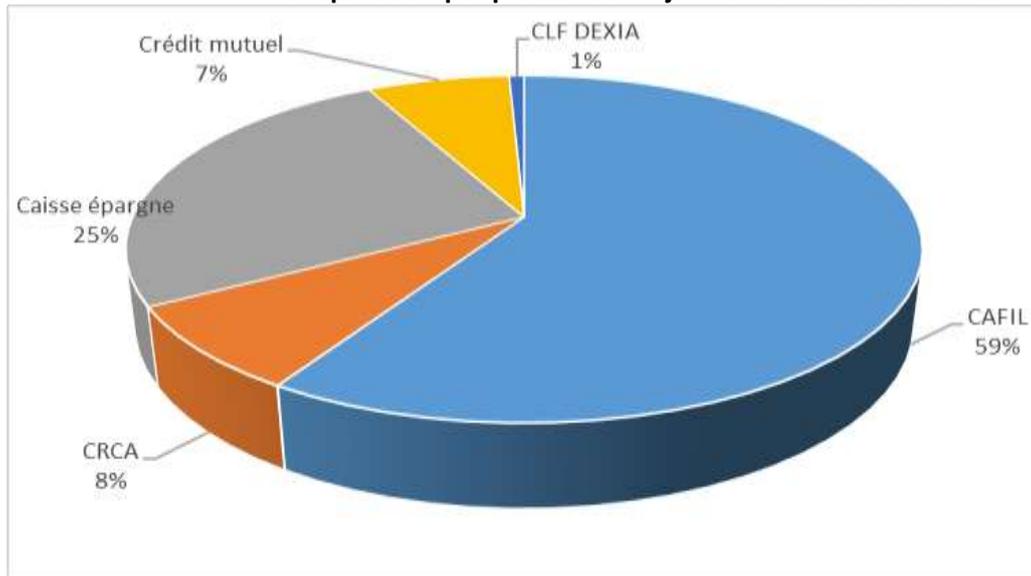
- Evolution de l'encours de la dette du budget principal depuis 2016 au 1^{er} janvier



- Evolution de l'encours de la dette au 1^{er} janvier par habitant de 2016 à 2021. La moyenne de la strate au 31 décembre 2019 est de 828 €.



- La répartition par prêteur au 1^{er} janvier 2021 est la suivante :



Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2021, budget principal VILLE, Budgets annexes : Transports et Assainissement, se décomposent comme suit :

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2021

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	6 072
Nombre d'emprunts	22
Taux actuariel	2,24 %
Taux actuariel résiduel	2,65 %
Marge moyenne	1,16 %
Durée résiduelle	07 ans 05 mois
Duration résiduelle	03 ans 10 mois
Vie moyenne résiduelle	03 ans 11 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	6 072 461,21	100,00	22
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	0,00	0,00	0
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	360 753,26	5,94	1
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	3 935 574,67	64,81	15
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	1 429 424,05	23,54	2
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	346 709,23	5,71	4

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	4 145 363,02	68,26	16
EURIBOR03M	1 525 244,19	25,12	4
EURIBOR01M	360 753,26	5,94	1
LICHF03M	41 100,74	0,68	1

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
7.00% < taux	0,00	0,00	0
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 6.00%	850 865,84	14,01	6
3.00% < taux <= 4.00%	339 698,77	5,59	2
2.00% < taux <= 3.00%	1 630 449,25	26,85	3
taux <= 2.00%	3 251 447,35	53,54	11

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
CAISSE FRANC FINAN LOCAL	3 620 709,27	59,63	10
CAISSE D'EPARGNE	1 555 490,24	25,62	7
CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	454 665,26	7,49	2
CREDIT MUTUEL	394 665,44	6,50	1
DEXIA CLF	41 100,74	0,68	1
Locataires	5 830,26	0,10	1

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	387 979,71	6,39	5
de 2 à 5 ans	1 820 521,73	29,98	4
de 5 à 10 ans	2 803 959,72	46,18	11
de 10 à 15 ans	285 000,05	4,69	1
au-delà de 15 ans	775 000,00	12,76	1

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Non	46 931,00	0,77	2
A date d'échéance	6 025 530,21	99,23	20
A tout moment	0,00	0,00	0

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
Sans	707 184,11	11,65	3	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	394 665,44	6,50	1	2 435,74	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	4 752 533,48	78,26	14	0,00	0,00
Autres	171 147,18	2,82	2	0,00	0,00
Total	6 025 530,21	99,23	20	2 435,74	0,00

Sélection ajoutée : Tous les emprunts

Calcul d'encours au 01/01/2021

La quantité d'emprunts dans chaque critère est considérée hors couverture.

L'état Synthèse de la dette réalisée à une date donnée une photographie synthétique et complète de l'encours.

Il ne s'agit pas d'un état d'analyse rétrospective de vos données financières, les charges sont toujours calculées pour l'exercice à venir.

- **Opérations menées au cours de l'exercice 2020**

La Ville n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice 2020. Le montant du remboursement du capital s'élève à 1 017 892 € tous budgets confondus. La répartition par budget est la suivante :

- Budget principal : 945 138€
- Budgets annexes
 - Transports 6 000 €
 - Assainissement 66 754 €

De plus, la Ville est toujours accompagnée par la cabinet ORFEOR pour la gestion active de la dette.

- **Dette 2021**

Comme indiqué en amont, la Ville prévoit un emprunt de 800 000 € sur l'exercice 2021 pour financer les investissements et procédera au remboursement du capital à hauteur de 1 030 939 € répartis comme suit :

- Budget principal Ville : 958 185 €
- Budgets annexes :
 - Transports 6 000 €
 - Assainissement 66 755 €

- **Etat des emprunts détaillés**

Voir la liste des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2021, tous budgets confondus, en annexe.

IV – Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire

1- L'épargne brute au stade du DOB

A ce jour, l'exercice 2020 n'étant pas clôturé, la reprise du résultat indiqué sera réajustée après le vote du compte administratif 2020.

- Fonctionnement

Recettes	2021
Réelles	8 278 289 €
Ordre	16 855 €
Total	8 295 144 €
Dépenses	
Réelles	7 520 854 €
Ordre	561 000 €
Total	8 081 854 €

Résultat de l'exercice Recettes réelles – Dépenses réelles	757 435 €
Reprise du résultat 2020 (à ajuster)	1 000 000 €
Epargne brute	1 757 435 €

2 - La capacité de désendettement au stade du DOB

Pour mémoire, ce ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute (CAF). Il est exprimé en nombre d'années et mesure la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.

Au stade du DOB, ce ratio s'élève à 3,24 années. Il atteste de la solvabilité de la commune.

En effet, l'une des principales priorités de la commune est de réduire l'endettement tout en maintenant la capacité à investir. Le seuil d'alerte se situe entre 9 et 10 années.

	2021
CAF brute	1 757 435 €
Remboursement capital	958 185 €
CAF Nette	799 250 €
CRD au 01/01	5 702 010 €
Population	7 322
Dette par habitant	779 €
Année CAF	3,24

V – Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes

Pour l'exercice 2021 les perspectives sont les suivantes, hors reprise des résultats 2020.

En milliers d'€

	Budget principal Ville	Budgets annexes		
		Salle de spectacles EDEN	Transports	Assainissement
Produits de fonctionnement	8 278	282	65	274
Dépenses réelles	7 521	211	59	160
Epargne de gestion	757	71	6	114
Intérêts de la dette	139	-	-	14
Epargne brute	618	71	6	100
Capital de la dette	959	-	6	67
Epargne nette	- 341	71	-	33
Financement de l'investissement				
Dépenses d'investissement	3 718	272		588
Epargne nette	- 341	71	-	33
Recettes invest sauf emprunt	2 120	-		
Emprunt d'équilibre	800			
Besoin annuel de financement minoré du remboursement du capital de la dette	- 159	-	- 6	- 67

La Ville poursuit son désendettement, sur le budget principal à hauteur de 959 K€ et sur les budgets annexes : Transports 6 K€ et Assainissement 67 K€ soit un montant global de 1 018 K€ de désendettement sur l'exercice 2021.

VI - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes :

Budgets	2021
Budget principal Ville	9 295 144 €
<i>Dont :</i>	
-subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	310 623 €
-virement à la section d'investissement	1 213 290 €
Salle de spectacles EDEN	350 583 €
Subvention équilibre	248 733 €
Virement à la section d'investissement	0 €
Transports	68 890 €
Subvention équilibre	61 890 €
Assainissement	534 114 €
Virement à la section d'investissement	190 500 €

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat constaté - MAIRIE DE SAINT JEAN D'ANGELY - montants en Euros

Regu le 19/03/2021

N° FIGURE	ANNÉE	LIBELLE	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2021	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
125	2005	VILLE - INVEST 2005	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0,00000	3,66	T	01/11/2005	01/11/2005	1 000 000,00	297 185,68	1 412,62	9 943,46	58 420,62	68 364,08	0,00
126	2005	VILLE INVEST 2005	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	3,72	A	01/01/2007	01/01/2007	500 000,00	42 513,09	0,00	1 581,45	42 513,09	44 094,54	0,00
130	2006	VILLE 2006	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,07	A	01/01/2008	01/01/2008	1 000 000,00	169 731,79	3 508,44	6 919,68	83 197,76	90 117,44	0,00
135	2007	ASSAINISSEMENT 2007	CE - CAISSE D'EPARGNE	0	F	TAUX FIXE	0,00000	4,53	T	16/10/2007	16/10/2007	284 000,00	95 850,00	748,55	4 037,42	14 200,00	18 237,42	0,00
136	2007	VILLE - INVEST 2007	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0,00000	4,07	T	01/04/2008	01/04/2008	550 000,00	231 553,77	2 114,17	9 214,72	28 006,61	37 221,33	0,00
137	2007	VILLE - INVEST 2007	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,68	A	01/03/2008	01/03/2008	800 000,00	128 634,09	2 551,53	6 007,21	62 849,48	68 856,69	0,00
138	2008	VILLE- 2008 IENA PREFI	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	16	R	EURIBOR03M	0,55000	0,73	T	31/03/2009	31/03/2010	600 000,00	93 912,00	0,00	49,15	23 478,00	23 527,15	0,00
141	2011	VILLE - INVEST 2010	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,47	T	25/06/2011	25/09/2011	780 000,00	252 518,85	5,51	451,78	45 912,52	46 364,30	0,00
143	2010	VILLE 2010 - Refinancement SG 139	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	18	R	EURIBOR01M	0,55000	0,53	M	01/01/2011	01/04/2011	860 000,00	360 753,26	1,03	13,73	40 083,64	40 097,37	0,00
145	2011	VILLE - INVESTISSEMENT 2011 CM	CM - CREDIT MUTUEL	15	R	EURIBOR03M	1,45000	1,52	T	31/01/2012	31/01/2012	1 000 000,00	394 665,44	706,01	4 765,58	65 777,56	70 543,14	0,00
148	2012	VILLE - INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,63	T	05/01/2013	05/01/2013	500 000,00	60 795,17	568,15	2 621,03	7 558,85	10 179,88	0,00
149	2012	INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,44	T	05/02/2013	05/02/2013	300 000,00	164 301,02	959,91	6 846,65	20 524,67	27 371,32	0,00
152	2013	Ville Investissement 2013 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,60000	1,27	T	01/10/2014	01/10/2014	800 000,00	466 666,75	1 155,28	5 008,55	53 333,32	58 341,87	0,00
153	2014	VILLE - LBP INVESTISSEMENT 2014	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,15000	0,76	T	01/09/2015	01/09/2015	900 000,00	570 000,00	255,54	3 405,46	60 000,00	63 405,46	0,00
155	2015	VILLE - investissement 2015 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,83	T	05/06/2016	05/09/2016	1 000 000,00	775 000,00	966,67	14 520,00	50 000,00	64 520,00	0,00
156	2015	VILLE - CE Refinancement empr CDC	CE - CAISSE D'EPARGNE	13	F	TAUX FIXE	0,00000	2,13	T	05/12/2015	05/03/2016	326 666,00	201 025,20	257,74	4 042,80	25 128,16	29 170,96	0,00
157	2016	VILLE Investissement 2016 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,24	T	01/04/2017	01/04/2017	380 000,00	285 000,05	789,61	3 388,66	25 333,32	28 721,98	0,00
158	2016	TRANSPORTS BUS PMR 2006	CE - CAISSE D'EPARGNE	5	F	TAUX FIXE	0,00000	0,84	T	14/01/2017	14/01/2017	30 000,00	6 000,00	0,00	26,26	6 000,00	6 026,26	0,00
159	2017	VILLE Transfert emprunt THERMES 129	CLF - DEXIA CLF	4	R	LICHF03M	0,15000	0,00	T	01/01/2018	01/01/2018	132 735,76	41 100,74	0,00	0,00	32 736,54	48 789,83	16 053,29
160	2019	VILLE Refinancement FIXMS	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	6	F	TAUX FIXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	1 399 983,72	1 166 653,10	13 614,74	32 264,53	233 330,62	265 595,15	0,00
161	2019	ASSAINISSEMENT Refinancement FIXMS 134	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	6	F	TAUX FIXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	315 325,15	262 770,95	3 066,52	7 267,10	52 554,20	59 821,30	0,00
1001	2016	Ville Dépôts et cautionnements	Caution - Locataires	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	01/09/2016	01/09/2020	7 353,48	5 830,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL GENERAL													13 466 064,11	6 072 461,21	32 682,02	122 375,22	1 030 938,96	1 169 367,47	16 053,29
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------	---------------------	------------------	-------------------	---------------------	---------------------	------------------